Image not found or type unknown

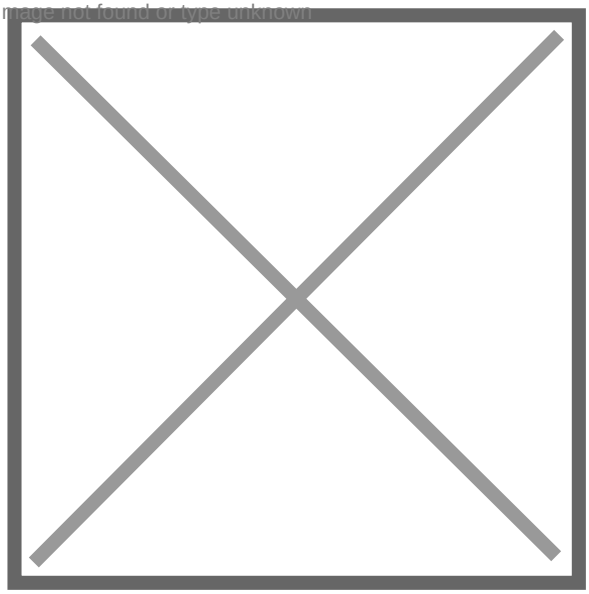

Huissier qui refuse mon paiement

Par **Piwie 02**, le **14/11/2017** à **13:46**

Bjr je vais essayer de faire court mais voilà en janvier nous avons eu beaucoup de soucis d argent donc ns étions dans l imposibilite de rembourser un crédits j avais contacter la société pour demander une baisse des mensualités sans réponse de leur part il M on direct mis à l huissier qui lui me demande de rembourser la dette entière soit un montant de 11000e j ai donc était voir une association d aide qui eux mon fait un courrier pour la société en demandant de reprendre mes échéance ce courrier envoyer en ar en juin cette société ma envoyé un courrier en juillet disan que je n avais pas donné suite à leur précédent courir il transmet mon dossier chez l huissier de mon secteur deux jour après rdv chez l huissier je m m'y présente et leur montre bien mais courir et montrées acuser elle n en tiens pas compte et sa solution est soit je faisais un crédit soit j emprunter à la famille j ai dit c est pas possible alors elle veut que je donne 500 e par mois sa aussi c est pas possible depuis 3 mois je lui verse 200 e sachant que je n ai pas eu d échéancier ni de titre exutoire vendredi elle a refusé mon paiement car elle veut que j'ai augmente mon échéance ou que je règle la totalité j ai rdv le 15 chez elle que puis je faire car donner 500 c'est pas possible j ai reçu aujourd'hui en lettres simple un rappel de la convocation avec la liste de ce que je dois ramener un rib justificatif de revenu ainsi que carte grise du véhicule je rappel je n'ai eu aucun courrier du tribunal a ce jour

Par **cocotte1003**, le **14/11/2017** à **17:01**

Bonjour, il n'y a aucune obligation d'étaler votre dette. Le créancier peut refuser et préférer aller au tribunal. Le juge appréciera aux vues du montant de la dette et de vos possibilités, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés